

CONCOURS INTERNES ET RECRUTEMENTS RESERVES 2016

Enseignants du second degré, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation-psychologues, documentalistes, FCA GRETA MLDS

Le serveur SIAC2 est ouvert du jeudi 10 septembre 2015 à 12h au jeudi 15 octobre 2015 à 17h pour l'ensemble des concours de la session 2016

Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire !

L'inscription aux concours se fait par internet. Elle n'est finalisée QUE lorsque le numéro d'inscription est indiqué, en fin de procédure. Tant que ce numéro n'est pas affiché, l'inscription n'est pas enregistrée ! Lien : www.education.gouv.fr/siac2

Pensez-à !

- ▶ **noter le numéro d'inscription et à enregistrer et/ou imprimer le récapitulatif de votre saisie.** Ce numéro permet d'accéder à son dossier pour le vérifier et le modifier. Il permettra aussi, dans un second temps, de consulter ses notes et faire les procédures pour être affecté en tant que stagiaire.
 - ▶ **enregistrer et/ou imprimer la liste des pièces justificatives** qui seront à fournir à la division des examens et concours de l'académie.
 - ▶ **enregistrer ET imprimer le document spécifique pour le dossier RAEP.** Ce document comporte un code barre indispensable pour l'envoi de votre dossier RAEP qui ne sera plus accessible après la fermeture des serveurs. Ce code barre devra impérativement figurer sur la page de couverture !
- Vous pouvez vous inscrire à la fois au concours interne, externe et réservé, sous réserve de remplir les conditions d'accès à ces concours. Vous pouvez vous inscrire à plusieurs sections d'un même concours interne. Vous ne pouvez vous inscrire qu'à UN SEUL recrutement réservé !**

Conditions d'accès au concours interne :

Il faut justifier de trois années de services publics ou de services d'enseignement en tant que fonctionnaire ou agent non titulaire sous contrat de droit public, entre le 1er septembre de l'une des six dernières années scolaires et la date des résultats d'admissibilité.

Diplômes : Il faut justifier, au plus tard à la date de publication d'admissibilité, d'une licence, ou d'un titre ou diplôme sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins 3 années, attesté par l'Etat, ou classé au moins au niveau II, ainsi que les qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme pour le CAPEPS.

Conditions d'accès au concours réservé et examen professionnalisé :

Les conditions sont très restrictives : Être en fonction ou en congé couvert par contrat (ou cumul de contrats) d'une quotité d'au moins 70% d'un temps plein entre le 1er janvier et le 31 mars 2011, avoir au moins 4/6 ans de services publics (vacataires : 4/5 ans), dont deux antérieures au 31 mars 2011.

Age et diplômes : Aucune condition d'âge, de titre ou de diplôme, sauf pour les CO-Psy, une licence en psychologie, et pour les professeurs d'EPS, les qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme à la date de leur titularisation.

Le calcul de l'ancienneté : Il faut considérer les contrats de date à date (compter w.e et vacances) et leur quotité : à partir de 50 % inclus, on compte un temps complet et on retient toute la période ; si la quotité est inférieure à 50 %, on ne retient que les 3/4 de la période du contrat.

En cas de doute sur le calcul de votre ancienneté : contactez le

SNES-FSU au 0555796124 s3lim@snes.edu

Envoi des dossiers RAEP et date limite !

L'envoi des dossiers RAEP pour les concours internes, les concours réservés et examens professionnalisés, **en double exemplaire**, devra obligatoirement être effectué par voie postale et **en recommandé simple** au plus tard **le lundi 30 novembre 2015**, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

LOG'INS-ND LOGISTICS, BATIMENT A- ZAC DES HAIES BLANCHES
9/11 rue des Haies Blanches
91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX

Ne vous laissez pas surprendre entre fin des inscriptions et date d'envoi des dossiers RAEP. C'est très court pour construire les deux parties du dossier RAEP, observer et faire une bonne analyse critique d'une séquence.

Consultez la page dédiée à l'épreuve de RAEP de certains concours internes du second degré ! <http://www.education.gouv.fr/cid4929/epreuve-de-reconnaissance-des-acquis-de-l-experience-professionnelle-raep-de-certains-concours-internes.html>, dates et lieux d'envoi du dossier, épreuves et résultats.

Adhésion en ligne : <http://www.snes.edu/Telecharger-vot...>